



Reflet



Bulletin Communal de
Waldighoffen

2019- N°2



INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Pour pouvoir voter à Waldighoffen en 2020 vous devez demander votre inscription avant le 31 décembre 2019, à 12h.

Afin de pouvoir participer aux scrutins en 2020 dans votre village de résidence, vous devez être inscrits sur les listes électorales.

Une démarche qui n'est pas automatique.

Il existe maintenant 2 façons de s'inscrire sur les listes électorales :

- En se rendant à l'accueil de la Mairie de Waldighoffen aux heures d'ouverture, muni de sa carte d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile récent (facture d'eau, d'électricité, par exemple).

OU

- En se connectant sur www.mon.service-public.fr et en complétant le formulaire en ligne

HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE DE WALDIGHOFFEN

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi de 10h à 12h et de 14h à 18h

Mercredi 10h à 12h

Les mardis 24 et 31 décembre, uniquement le matin de 10h à 12h, fermé l'après-midi

Les autres jours la mairie est ouverte aux horaires habituels en-dehors des jours fériés

DEVENIR QUÊTEUR POUR LA LIGUE CONTRE LE CANCER



La commune de Waldighoffen est à la recherche de plusieurs personnes souhaitant donner un peu de leur temps pour cette noble cause, en devenant quêteur. Notre village a toujours participé de façon active à cette quête se déroulant annuellement au printemps. Nous souhaitons poursuivre sur cette voie, mais nous manquons cruellement de bénévoles.

Si vous souhaitez devenir quêteurs ou quêteuses, merci de vous manifester en Mairie soit en vous y rendant aux heures d'ouverture ou par téléphone au 03 89 25 80 26.

D'avance, nous vous remercions pour votre implication.

LE MOT DU MAIRE

Chères Waldighoffenoises,
Chers Waldighoffenois,



Chaque fin d'année est traditionnellement le moment où l'on se retourne sur l'année écoulée pour mesurer le chemin parcouru. Le mois de décembre est toujours un moment privilégié avec en tête l'esprit qui préside aux fêtes de fin d'année et des instants précieux à partager avec nos proches. L'année 2019 s'achève sur une actualité qui a remis au premier plan la question du développement durable et des changements climatiques. L'équipe municipale a eu à cœur d'agir concrètement dans ce domaine. Je sais que cette question est importante pour de nombreux administrés, c'est pourquoi nous tenions à vous rendre compte de ce qui a été réalisé.

Après avoir modifié l'éclairage public de la rue Bellevue et de la rue des Vergers, c'est au tour de la rue de Ferrette et de la rue des Cerisiers d'être équipées de lampes leds. Un éclairage plus performant et plus économe est également à l'étude dans la rue de Bâle et dans la rue du Bux. Au niveau des bâtiments, nous avons partiellement effectué cette transformation au forum. L'éclairage en leds du parking de la place Jeanne d'Arc récemment rénovée passe d'une puissance de 2500 watts à une puissance de 495 watts, ce qui nous a permis de bénéficier d'une subvention de 900 euros sous forme de certificat d'économie d'énergie attribué par le PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural).

Un tuyau de gaz naturel et des câbles électriques recouverts provisoirement par un enrobage de béton étaient implantés sur le domaine privé de la société propriétaire de l'ancien SUPER U et du LECLERC de Hirsingue, représentée par Monsieur Mikaël LARGOT. Ils alimentaient une partie du Sundgau depuis le poste EDF de la rue de l'Artisanat. Avec l'accord de Monsieur Mikaël Largot, Enedis et GRDF ont sécurisé, remplacé et déplacé ces câbles longeant la rue de l'Artisanat.

L'itinéraire cyclable reliant Illtal à Waldighoffen, après bien des contretemps, est maintenant réalisé.

Par ailleurs plusieurs projets ont été concrétisés.

Le tapis d'enrobés de la rue du Maréchal Joffre a été posé pendant les congés scolaires.

La place et la statue de Jeanne d'Arc - présente à nouveau au cœur du village pour affirmer nos valeurs notamment en direction des générations futures - ont été inaugurées le 22 novembre.

L'esprit de liberté qui a animé nos aînés est une richesse que nous devons continuer à faire vivre.

Les travaux du périscolaire touchent à leur fin. Il ouvrira ses portes après les vacances d'hiver.

Il faut aussi citer l'aire de jeux qui est en phase préparatoire et qui n'a pu avancer aussi rapidement que nous l'aurions voulu. Les études préalables indispensables ont été menées à bien par le bureau d'études Berest.

Comme les années précédentes ce dernier semestre a été une période riche en manifestations, qu'elles aient été organisées par la municipalité ou les associations locales.

La lecture de ce bulletin vous permettra de les retrouver en détails et, si vous les découvrez, sachez que c'est avec un réel plaisir que les organisateurs vous y accueilleront en 2020. Que tous les bénévoles contribuant à ce dynamisme soient sincèrement et chaleureusement remerciés.

Il est vrai que notre pays traverse une période difficile, mais vivre dans un village à taille humaine comme Waldighoffen permet, à certains égards, de s'en protéger.

Continuons à soutenir le dynamisme de notre village en faisant nos achats dans les commerces locaux, c'est une attitude à la fois responsable écologiquement et indispensable pour conserver nos services de proximité.

Je tiens à remercier l'ensemble de l'équipe municipale, les adjoints, les conseillers municipaux et les agents pour leur collaboration et leur disponibilité pour réussir tous les projets.

Je vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année qui vous permettent de vous rassembler autour de valeurs simples mais pourtant fondamentales avec les personnes qui vous sont chères. Je forme le vœu, d'ores et déjà, pour chacune et chacun d'entre vous d'une année 2020 la plus belle possible.

Très cordialement

Votre Maire,
Jean-Claude SCHIELIN

SOMMAIRE

- 02 Inscriptions aux élections
Devenir Quêteur pour la Ligue contre le Cancer
- 03 Le mot du Maire
- 05 Synthèse des comptes-rendus des délibérations
du Conseil Municipal de Waldighoffen
- 14 L'agenda - Le coin des enfants
- 16 La médiathèque
- 18 Événements au fil des jours
- 29 La maison des Adolescents
Ilonéa Services : Une nouvelle enseigne
- 30 Les travaux
- 33 Inauguration de la place Jeanne d'Arc rénovée
- 35 L'histoire de notre statue par le cercle d'histoire
- 37 Bilan de l'opération brioche
Don du Sang
- 38 L'état civil - 2^e semestre 2019
- 40 Les grands anniversaires
- 42 Visite à nos jubilaires

■ SYNTHÈSE DES COMPTES-RENDUS DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE WALDIGHOFFEN



- Du 24 juin 2019 au 29 juillet 2019 -

NOTE: les comptes rendus intégraux sont disponibles sur le site internet de la
Commune (waldighoffen.com) et en mairie.

Seule figure ci-après la synthèse des comptes rendus approuvés par le Conseil
Municipal à la date d'impression du bulletin municipal.

SEANCE DU 24 JUIN 2019

Membres présents : SCHIELIN Jean-Claude, RIEGERT Patrick, HATSCH Serge, WUNENBURGER Anne, WALCH Eric, OSINSKI Eliane, FRIEDL Jacqueline, BILGER Martine, MUNCH Patrick, NUSSBAUMER Michel, DIETSCHY Fabien, MARY Etienne, SCHULL Pierre.

Membres absents :

Non excusés : RUETSCH Karine, POUVREAU Isabelle, GISSINGER Marie.

Excusés : JERMANN Françoise (procuration à SCHIELIN Jean-Claude), EGLIN Béatrice (procuration à OSINSKI Eliane), LABORDE Marie (procuration à RIEGERT Patrick).

Les Conseillers Municipaux respectent un instant de silence à la mémoire de Joseph MUNCH, Conseiller Municipal de 1983 à 1995 et Adjoint de 1995 à 2001, décédé le 23 juin 2018.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU 29 MARS 2019

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU 12 AVRIL 2019

3. EXTENSION DU CIMETIÈRE AVENANT AU LOT N°1 AMÉNAGEMENT PAYSAGE ET VOIRIE - ENTREPRISE LINGENHELD

Travaux supplémentaires : pose d'une grille de bouche d'égout, fourniture de deux portails, création d'un mur en palissade en granit et fourniture de 5 cases à urnes supplémentaires, travaux de voirie supplémentaires dans la rue d'Oberdorf et création d'un parking supplémentaire.

Des travaux ne seront pas exécutés : fourniture et pose de caniveaux à grille et de pavés, fourniture de terre et végétaux, travaux d'éclairage public.

Marché initial : 279 679,00 € HT

Avenant n°1 : 22 294,10 € HT

Nouveau montant du marché : 301 973,10 € HT, soit 362 367,72 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, EMET un avis favorable à la conclusion de l'avenant n° 01 avec l'entreprise LINGENHELD TRAVAUX PUBLICS, dans le cadre des travaux relatifs au lot 1, AUTORISE l'exécution de ces travaux, AUTORISE le Maire à payer les dépenses supplémentaires.

4. TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE LA COUCHE DE ROULEMENT SUR LA RD 463

Le Conseil Départemental a décidé de refaire la couche de roulement sur la RD 463 - rue du Maréchal Joffre, du croisement avec la rue du 19 novembre jusqu'à Steinsoultz.

La Commune prendra en charge l'enlèvement des pavés et la mise à niveau des trottoirs. La Communauté de Communes Sundgau se charge de la mise à niveau des regards et bouches à clé.

Une déviation locale pour l'accès aux commerces ainsi qu'une déviation par les Communes de Roppentzwiller, Durmenach, Vieux-Ferrette, Feldbach, Riespach seront mises en place.

Une note d'information sera distribuée à tous les habitants.

Le coût des travaux communaux est estimé à 35 000 - 40 000 €.

5. CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATION D'EAU ALIMENTANT UNE FONTAINE RUE DE BÂLE

Dans le cadre d'une vente d'une parcelle sise dans la rue de Bâle entre deux particuliers, le Maire a porté à leur connaissance la présence d'une canalisation d'eau sous le terrain concerné et les terrains avoisinants. Cette canalisation dont la source se situe dans la forêt du Bux, alimente une fontaine dans la rue de Bâle. M. le Maire a demandé la constitution d'une servitude. Il a confié à la société DETECTO le soin de localiser exactement la conduite.

M. le Maire souhaite qu'une telle démarche soit réalisée pour toutes les canalisations alimentant des fontaines, la localisation des canalisations étant rarement connue par les propriétaires fonciers

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, EMET un AVIS FAVORABLE à la constitution d'une servitude de passage, de maintien, d'entretien, de réparation, de remplacement d'une canalisation d'eau dans la rue de Bâle.

La canalisation traverse les parcelles cadastrées section 2 n° 151, 150, 34, 152, 153, 26 et 263.

AUTORISE M. le Maire à signer l'acte notarié de constitution de servitude et toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent.

6. AVIS RELATIF À LA NOMINATION D'UN GARDE-CHASSE PARTICULIER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, EMET un avis favorable à la nomination de Madame Marie Véronique Le Gall née Habersetzer en qualité de garde-chasse de la Société de chasse Saint Sébastien, pour le lot de chasse unique de la Commune de Waldighoffen et AUTORISE M. le Maire à signer toutes pièces s'y rapportant.

7. ACCUEIL DU MATIN DE L'ÉCOLE : MODIFICATION DU RÈGLEMENT

Un accueil du matin est proposé aux élèves de l'école élémentaire dont les deux parents travaillent. Cet accueil se passe à l'école de 7 h 30 à 7 h 50 et est facturé aux parents. Des demandes ont été faites pour l'inscription d'élèves dont un seul parent travaille.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, EMET un avis favorable à l'accueil des élèves dont le ou les parents n'exercent aucune activité professionnelle, dans la limite des places disponibles et AUTORISE la modification corrélative du règlement de l'accueil de matin des écoles maternelles et primaires de Waldighoffen.

8. MODIFICATION STATUTAIRE DU SYNDICAT MIXTE DE L'ILL ET RENONCIATION À SA TRANSFORMATION EN ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DE L'EAU

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles a confié au bloc communal une compétence exclusive en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI).

A ce titre, le bloc communal devient responsable (article L 211-7 du Code de l'environnement) :

- de l'aménagement des bassins ou fraction de bassins hydrographiques (1°),
- de l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs ou plans d'eau, y compris leurs accès (2°),
- de la défense contre les inondations (5°), et de la protection et restauration des sites, écosystèmes aquatiques et zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (8°).

Ces compétences ont été transférées automatiquement à la Communauté de Communes le 1er janvier 2018.

Les autres collectivités (Communes, Département...) peuvent continuer d'exercer les autres missions de l'article L 211-7 du Code de l'Environnement et notamment :

- 4° La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols ;
- 7° La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines ;
- 9° Les aménagements hydrauliques concourant à la sécurité civile ;
- 10° L'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants ;
- 11° La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
- 12° L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

La Commune est notamment concernée par la compétence de maîtrise des eaux pluviales et du ruissellement (4°), ainsi que la gestion des ouvrages hydrauliques existants (10°) dont elle est propriétaire (murs de rives, seuils, protections des berges...).

Par délibération du 25 juin 2018, le Conseil Municipal s'est prononcé en faveur de l'extension du périmètre du Syndicat à toutes les communes du bassin versant de l'Ill, et a approuvé les nouveaux statuts du Syndicat mixte de l'Ill et sa transformation concomitante en EPAGE.

1. L'arrêt de la procédure de labellisation en EPAGE en cours

La procédure de transformation en EPAGE du Syndicat mixte de l'Ill rénové s'inscrivait dans une démarche globale de labellisation de l'ensemble des syndicats mixtes de rivière haut-rhinois.

Dans la mesure où la réglementation en vigueur n'impose pas la reconnaissance des syndicats mixtes de rivière haut-rhinois en EPAGE et où une telle transformation pourra être sollicitée à nouveau ultérieurement, en tant que de besoin, selon les évolutions du contexte local en la matière, le Syndicat Mixte du Bassin de l'Ill, ainsi que l'ensemble des syndicats de rivière concernés, ont décidé de renoncer à la procédure de labellisation en cours.

Toutefois, dans la mesure où notre Commune, en sa qualité de membre de l'un des syndicats de rivière concerné, avait approuvé, via son Conseil Municipal du 25 juin 2018 précité, la transformation en EPAGE du Syndicat mixte de l'Ill, il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération renonçant expressément à cette labellisation et abrogeant la délibération susmentionnée sur ce point précis.

2. La nécessité de confirmer l'extension du périmètre du Syndicat à toutes les Communes du bassin versant de l'Ill et d'approuver ses nouveaux statuts

L'absence de labellisation en EPAGE du Syndicat mixte de l'Ill n'est pas de nature à remettre en cause les objectifs poursuivis par les élus locaux haut-rhinois en matière de rationalisation des périmètres et des compétences des syndicats mixtes de rivière existants.

En conséquence, n'est pas remise en cause l'adhésion de diverses communes à ce Syndicat, telle qu'elle a été autorisée par le Comité syndical compétent.

Chaque membre du syndicat se prononce sur le projet de nouveaux statuts de celui-ci.

En pratique, les nouveaux statuts proposés sont identiques à ceux approuvés par le Conseil Municipal lors de sa délibération précitée, exception faite du terme « EPAGE » qui a été supprimé, en l'absence de cette labellisation en 2019, et de la représentation des communes membres, qui a pris en compte la prise de compétence de certains EPCI membres « hors GEMAPI » (article 5) ».

Il est précisé qu'en application des statuts du syndicat, les modifications statutaires sont subordonnées à l'accord des organes délibérants exprimé à la majorité qualifiée suivante :

- la moitié des communes représentant les 2/3 de la population des communes,
- ou les 2/3 des communes représentant la moitié de la population.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, CONFIRME son accord pour l'adhésion des Communes de Appenwihr, Aspach, Berentzwiller, Bettlach, Biederthal, Bouxwiller, Emlingen, Feldbach, Ferrette, Flaxlanden, Franken, Hausgauen, Heimersdorf, Heiwiller, Hettenschlag, Hundsbach, Jettingen, Kiffis, Koestlach, Linsdorf, Lucelle, Luemswiller, Lutter, Muespach, Muespach-le-Haut, Obermorschwiller, Riespach, Ruederbach, Schwoben, Sondersdorf, Steinsoultz, Tagsdorf, Vieux-Ferrette, Wahlbach, Willer, Wittersdorf, Wolschwiller, et Zaessingue au Syndicat mixte de l'III,

APPROUVE les nouveaux statuts du Syndicat mixte de l'III dans sa version jointe en annexe, statuts qui ont vocation à entrer en vigueur en 2019,

RENONCE à sa transformation concomitante en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE), et abroge en conséquence la délibération n°5 du 25 juin 2018 mais uniquement en tant qu'elle s'était prononcée en faveur de cette transformation,

DESIGNE M Patrick RIEGERT en tant que délégué titulaire et M. Pierre SCHULL en tant que délégué suppléant au sein du Comité syndical du Syndicat Mixte de l'III,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles à la mise en œuvre des décisions susmentionnées.

9. DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS AU MAIRE : RENONCIATION AU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN.

10. DIVERS

Fibre optique : M. le Maire informe que la Commune de Waldighoffen sera reliée à la fibre optique en septembre 2020, sauf les quartiers urbanisés riverains d'Illtal où la fibre sera disponible fin 2019.

Itinéraire cyclable Waldighoffen - Illtal : M. le Maire informe que l'enrobé est posé. Il reste quelques finitions à réaliser.

Ecole : Mme Camille Bachmann, Directrice, est mutée dans un autre établissement à compter de la prochaine rentrée scolaire.

Salle polyvalente : M. Serge Hatsch informe que le film anti-éblouissement va être posé sur les vitres de la salle polyvalente.

Concours Village fleuri : Mme Anne Wunenburger rappelle que la Commune participe au Concours Villages fleuris. Le passage du jury régional est prévu fin juillet. Elle informe qu'il y a eu beaucoup d'initiatives des ouvriers communaux et d'aménagement d'espaces verts avec des matériaux de récupération. Cette année, il n'y aura pas de concours interne de «maisons fleuries»

Déchets : M. Fabien Dietschy demande s'il est possible d'installer un dépôt de biodéchets dans la Commune. M. le Maire répond que le ramassage des biodéchets existe dans les Communes de l'ex-Communauté de Communes d'Altkirch. Les contrats arrivent à échéance en 2020. Un appel d'offres sera réalisé par la Communauté de Communes Sundgau pour son instauration dans toutes les Communes membres.

M. le Maire ajoute que la CCS souhaite harmoniser à l'ensemble des Communes membres le système de calcul de la redevance.

M. Patrick Riegert espère qu'une solution soit trouvée au niveau intercommunal pour le ramassage des déchets valorisables des commerçants, les déchets spécifiques pouvant être exclus d'un contrat.

Stuwa 2019 : M. Fabien Dietschy montre quelques photos expliquant la prospection des matériaux et la création de l'oeuvre «Landchaftkunscht» de Stuwa 2019.

SEANCE DU 29 JUILLET 2019

Membres présents : SCHIELIN Jean-Claude, RIEGERT Patrick, JERMANN Françoise, WUNENBURGER Anne, WALCH Eric, OSINSKI Eliane, MUNCH Patrick, NUSSBAUMER Michel, RUETSCH-ALZON Karine, DIETSCHY Fabien, MARY Etienne.

Membres absents :

Non excusés : POUVREAU Isabelle, GISSINGER Marie

Excusés : HATSCH Serge (procuration à SCHIELIN Jean-Claude), FRIEDL Jacqueline (procuration à RIEGERT Patrick), BILGER Martine, EGLIN Béatrice (procuration à OSINSKI Eliane), SCHULL Pierre (procuration à NUSSBAUMER Michel), LABORDE Marie (procuration à MUNCH Patrick).

1. EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE - PROPOSITION DE RÈGLEMENT DES SOLDES DUS ENTRE L'ENTREPRISE SOMAH ET LA COMMUNE DE WALDIGHOFFEN

Le Tribunal administratif de Strasbourg le 4 novembre 2015 et de la Cour d'Appel Administrative du Nancy le 20 juin 2017 ont prononcé diverses condamnations dans le litige qui oppose la Commune aux Sociétés SGA Architecte, ARCADIS, SOMAH et CARREDIS pour les malfaçons constatées lors des travaux d'extension du groupe scolaire.

La Société CARREDIS, en liquidation judiciaire au moment de la condamnation, est aujourd'hui radiée du registre du commerce et des sociétés et ne pourra assumer aucune condamnation.

Pour recouvrir les sommes dues par la société CARREDIS, par l'effet de la condamnation solidaire, il est possible de se retourner contre ses coobligés : la société SGA Architecte, pour la condamnation prononcée à l'article 3 du jugement, et les sociétés SGA Architecte, ARCADIS, et/ou SOMAH pour les condamnations des articles 5 et 6.

Il est proposé de répartir les condamnations de la société CARREDIS d'un montant de 7 819,53 € au titre de l'article 5 et 6 au tiers (2 696,51 €) entre les sociétés ARCADIS, SGA Architecte et SOMAH.

Le décompte de la condamnation de l'entreprise SOMAH se présente comme suit :

- article 2 :	46 821,77 €
- article 5 :	7 569,53 €
- article 6 :	250,00 €
- article L761.1 :	1 500,00 €
soit au total à :	56 141,30 €
Les intérêts dus s'élèvent à :	8 877,92 €
L'affectation des 1/3 de CARREDIS représente :	2 606,51 €
Somme totale due par l'entreprise SOMAH :	67 625,73 €

La société SOMAH a exprimé le souhait de mensualiser le paiement de sa condamnation. M. le Maire propose au Conseil d'autoriser M. le Receveur du Trésor Public de procéder à la mise en place d'un échéancier à compter du 01 novembre 2019.

D'autre part, la Commune de Waldighoffen est redevable à la Société SOMAH de :

- 21 044,53 € correspondant au règlement du décompte général définitif des travaux effectués par ladite société. Ce décompte a fait l'objet d'un mandat administratif de paiement en date du 27/02/2006 mais avait été rejetée par le Trésor Public en l'absence de la levée des réserves.

- 8 691,69 € au titre des intérêts du montant précité.

- 3. 8 236,03 € au titre de la retenue de garantie.

M. le Maire propose de régler le montant de 37 972,25 € en 18 mensualités de 2 109,56 € à compter du 01 novembre 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés : DECIDE la réparation au tiers (soit 2.606,51 €) de la condamnation de la société CARREDIS entre chacune des sociétés ARCADIS, SGA Architecte et SOMAH.

AUTORISE le Maire à émettre un titre de recette au profit de la société SOMAH d'un montant de 67 625,73 € correspondant à la condamnation, aux intérêts et à l'affectation d'un tiers de la condamnation de CARREDIS.

AUTORISE le Comptable du Trésor à mettre en place une mensualisation sur 18 périodes de 3.756,98 €, à compter du 1er novembre 2019.

AUTORISE M. le Maire à payer le montant de 37 972,25 € dû à la société SOMAH au titre du décompte général définitif et des intérêts en 18 mensualités de 2.109,56 €, à compter du 1er novembre 2019, sur les crédits inscrits au budget.

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.

2. EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE - PROPOSITION DE RÈGLEMENT DES SOLDES DUS ENTRE LA SOCIÉTÉ SGA ARCHITECTES ET LA COMMUNE DE WALDIGHOFFEN

Au regard de ce qui précède au point 1) de l'ordre du jour du Conseil Municipal et considérant que le décompte de la condamnation de la société SGA Architecte se présente comme suit :

Condamnation Article 2 :	46 821,77 €
Condamnation Article 3 :	13 335,40 €
Condamnation Article 4 :	39 068,26 €
Condamnation Article 5 :	7 569,53 €
Condamnation Article 6 :	250,00 €
soit au total :	107 044,96 €

Montant des intérêts : 3 944,79 €. La somme totale due est de 110 989,75 €. La société SGA a payé en 2016 : 96 315,99 €. Le solde restant dû s'élève à 14 673,76 €. S'y ajoute l'affectation au tiers de CARREDIS : 2 606,51 €. La somme finale due s'élève à 17 820,27 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés : APPROUVE la répartition au tiers, soit 2 606,51 €, de la condamnation de la société CARREDIS entre chacune des sociétés ARCADIS, SGA Architecte et SOMAH.

AUTORISE le Maire à émettre un titre de recette au profit de la société SGA Architecte d'un montant de 17 820,27 € correspondant à la condamnation, aux intérêts et à l'affectation d'un tiers de la condamnation de CARREDIS.

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces administratives et financières s'y rapportant.

3. EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE - PROPOSITION DE RÈGLEMENT DES SOLDES DUS ENTRE L'ENTREPRISE ARCADIS ET LA COMMUNE DE WALDIGHOFFEN

Au regard de ce qui précède au point 1) de l'ordre du jour du Conseil Municipal et considérant que le décompte de la condamnation de la société ARCADIS se présente comme suit :

Condamnation Article 1 :	16 150,00 €
Condamnation Article 5 :	7 569,53 €
Condamnation Article 6 :	250,00 €
soit au total :	23 969,53 €
Montant des intérêts :	1 015,50 €
La somme totale due est de	24 985,03 €

montant que la société ARCADIS a payé en 2016.

S'y ajoute l'affectation au tiers de CARREDIS : 2 606,51 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés : APPROUVE la répartition au tiers, soit 2 606,51 €, de la condamnation de la société CARREDIS entre chacune des sociétés ARCADIS, SGA Architecte et SOMAH.

AUTORISE le Maire à émettre un titre de recette au profit de la société ARCADIS d'un montant de 2 606,51 € correspondant à l'affectation d'un tiers de la condamnation de CARREDIS.

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces administratives et financières s'y rapportant.

4. AMÉNAGEMENT DU CIMETIÈRE. AVENANT N°1 AU LOT 2 TRAVAUX DE MAÇONNERIE

Il était prévu initialement que le columbarium soit construit avec des nouvelles pierres. Cependant, lors des travaux de démolition d'une partie de l'ancien mur d'enceinte du cimetière, il a été constaté que ces pierres étaient de bonne qualité et pouvaient être réutilisées pour réaliser le columbarium, après avoir été retaillées.

Les autres travaux confiés à l'entreprise Gugliucciello, titulaire du marché, étaient déjà largement engagés et l'entreprise avait les capacités humaines et techniques de réaliser le columbarium avec les anciennes pierres.

Afin de ne pas retarder la mise en fonction du columbarium il a été demandé à l'entreprise Gugliucciello de réaliser ces travaux dans les meilleurs délais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents ou représentés, et considérant le caractère imprévisible des travaux supplémentaires engagés,

EMET un avis favorable à la conclusion d'un avenant n°1 avec l'entreprise GUGLIUCCIELLO titulaire du

lot 2 - Travaux de maçonnerie - des travaux d'aménagement et d'extension du cimetière, M. le Maire ayant délégation.

Marché initial : 121 810,00 € HT

Montant de l'avenant n°1 26 880,00 € HT, soit 32 256,00 € TTC

Nouveau montant du marché : 149 690,00 € HT, soit 178 428,00 € TTC.

APPROUVE l'exécution de ces travaux.

AUTORISE le Maire à régler les dépenses sur les crédits inscrits.

5. AVIS DU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLUI) DU SECTEUR ILL ET GERSBACH ARRÊTÉ PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUNDGAW LE 21 MARS 2019

Par délibération du 11 septembre 2014, le Conseil communautaire de l'ancienne Communauté de communes Ill et Gersbach a décidé de prescrire l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Par une nouvelle délibération complémentaire du 25 juin 2015, le Conseil communautaire a précisé ces objectifs initiaux.

Suite à l'entrée en vigueur de la loi NOTRe, la Communauté de communes Sundgau a continué la procédure d'élaboration du PLUi sur le territoire de l'ancienne Communauté de communes Ill et Gersbach. Le 21 mars 2019, la Communauté de communes Sundgau a arrêté le projet de PLUi du secteur Ill et Gersbach.

En application des dispositions du Code de l'Urbanisme, les Communes membres disposent d'un délai de trois mois à compter de cette date pour émettre un avis sur orientations d'aménagement et de programmation (OAP) et sur les dispositions du règlement du projet de PLUi arrêté qui les concernent directement.

En l'absence de réponse à l'issue de ce délai, l'avis sera réputé favorable.

Monsieur le Maire présente le PLUi et notamment les OAP et les dispositions du règlement qui concernent la commune.

Le Conseil municipal, VU le code de l'urbanisme, les diverses délibérations et débats tant au sein de la Communauté de Communes et du Conseil Municipal et après en avoir débattu,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de donner un avis favorable aux orientations d'aménagement et de programmation du projet de PLUi du secteur Ill et Gersbach, arrêté le 21 mars 2019, qui concernent directement la Commune ;
- de donner un avis favorable aux dispositions du règlement du projet de PLUi du secteur Ill et Gersbach qui la concernent directement la commune.

DIT QUE la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie et sera transmise à la Sous-Préfecture d'Altkirch et à la Communauté de communes Sundgau.

6. RÉVISION DES STATUTS DU SYNDICAT D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ DU RHIN

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

EMET un avis favorable sur les nouveaux statuts révisés, tels qu'approuvés par le Comité Syndical du 24 juin 2019 à l'unanimité ;

DEMANDE à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant les Statuts du Syndicat.

7. RÉPARTITION DU COÛT DES INTERVENTIONS ET TRAVAUX SUR LES RÉSEAUX UNITAIRES ENTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET COMMUNES MEMBRES.

En vertu des dispositions de la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau potable et assainissement aux communautés de communes, la compétence relative à l'assainissement ne comprend pas celle relative aux eaux pluviales. A l'occasion de l'approbation des nouveaux statuts, applicables au 1er janvier 2019, la Communauté de Communes Sundgau (CCS) a fait le choix de ne pas exercer la compétence relative aux eaux pluviales.

Dans ce contexte, les communes sont donc compétentes en matière d'eaux pluviales.

S'agissant de la gestion des réseaux d'assainissement, la majorité d'entre eux sont des réseaux unitaires permettant la collecte des eaux usées mais aussi des eaux pluviales, des eaux de ruissellement et éventuellement des bassins versants. Ces eaux sont orientées vers une station de traitement. Ces réseaux unitaires regroupent des compétences intercommunales et communales.

Aussi, il est proposé, sous réserve d'accord préalable, de répartir les coûts des interventions et travaux sur

ces réseaux à hauteur de 40% du montant HT pour la commune concernée et 60% du montant HT pour la Communauté de communes après déduction des subventions.

Seraient compris dans cette répartition :

- Les passages caméras pour contrôle de réseau ;
- Les réparations ponctuelles de réseaux unitaires en cas de casses nettes, déboitement et affaissement des conduites et des tampons, fissures... ;
- Les curages de réseaux en cas de précipitations entraînant l'obstruction même partielle de la conduite en raison de l'entrée de matière autre que les eaux usées ;
- Le renouvellement, le déplacement ou l'extension d'une conduite unitaire dans le cadre d'un programme d'investissement intra-communal.

Ne seraient pas compris dans cette répartition :

- La pose d'un réseau d'eaux usées relevant uniquement de la compétence intercommunale de l'assainissement ;
- La pose d'un réseau d'eaux pluviales relevant uniquement de la compétence communale de l'eau pluviale ;
- La réhabilitation partielle de réseaux unitaires lorsque les dégradations entraînent la fuite des eaux usées relevant de la compétence communautaire ;
- Les équipements et ouvrages d'assainissement placés sur conduites unitaires, tels que déversoirs d'orage, bassins d'orage... qui relèvent de la compétence communautaire ;
- L'entretien et la réparation des éléments d'évacuation des eaux pluviales de la voirie faisant partie intégrante de la compétence voirie qui reste une compétence communale.

Lors de sa séance du 27 juin dernier, le Conseil de la Communauté de Communes a approuvé ces modalités de répartition. Il est proposé au Conseil Municipal de valider également ces modalités.

Il est précisé que la CCS perçoit la taxe d'assainissement alors que la Commune n'a aucun revenu directement lié à l'eau pluviale ; il sera nécessaire de prévoir les crédits au budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE la répartition du coût des interventions et travaux sur les réseaux unitaires entre Communauté de Communes Sundgau et les communes membres, telle qu'exposée ci-avant.

8. ACQUISITION DE PARCELLES FORESTIÈRES

Les conjoints KRAEHENBUHL souhaitent vendre plusieurs terrains leur appartenant. Deux parcelles forestières cadastrées section 06 n° 3 et 8 sont contiguës à la parcelle communale cadastrée section 06 n°7. M. le Maire propose d'acquérir ces deux parcelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE l'acquisition des parcelles forestières cadastrées section 06 n° 3 d'une superficie de 2178 m², et section 06 n° 8 d'une superficie de 170 m², au prix total de 2000 € ; AUTORISE le Maire à signer l'acte correspondant et à régler les dépenses correspondantes.

9. DÉTERMINATION DES TAUX DE PROMOTION PROPRES À L'AVANCEMENT DE GRADE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE de fixer les taux de promotion propres à l'avancement de grade selon les modalités suivantes :

Cadres d'emplois	Catégorie	Grade d'avancement	Taux de promotion à appliquer à l'effectif des agents promouvables
Filière technique			
Adjoints techniques	C	Adjoint technique principal de 2e classe	100%

10. MODIFICATION DE LA DURÉE DE TRAVAIL D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE qu'à compter du 1er août 2019, le poste d'agent d'entretien de l'école maternelle et de la salle polyvalente relevant du grade d'adjoint technique, disposant d'une durée hebdomadaire de 17 heures 30 minutes (soit 17,50/35èmes), est supprimé du tableau des effectifs de la collectivité territoriale.

DECIDE qu'à compter du 1er août 2019, un poste permanent d'agent d'entretien des écoles maternelle et primaire et de la salle polyvalente relevant du grade d'adjoint technique est créé à raison d'une durée hebdomadaire de 21 heures 00 minutes (soit 21,00/35ème).

CHARGE M. le Maire de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

11. TRAVAUX RUE DU MARÉCHAL JOFFRE

M. le Maire informe l'assemblée que les travaux de remplacement de la couche de roulement sur la RD 463 - place Jeanne d'Arc et rue du Maréchal Joffre sont achevés malgré les problèmes d'incivilités.

Le marquage au sol, à la charge de la Commune, sera réalisé prochainement.

M. le Maire propose qu'une réunion de travail soit organisée prochainement avec l'ensemble des Conseillers pour mener une réflexion sur la sécurité.

12. MAISONS FLEURIES

Mme Anne Wunenburger rappelle que la Commune a participé au concours des villes et villages fleuris. Le jury régional a visité le village le 22 juillet dernier et a attribué la première fleur avec les félicitations. Le jury a été ravi des aménagements réalisés devant le pôle médical, au Sonnenglantz et au rond-point. Anthony Litzler et l'équipe des ouvriers communaux sont félicités pour leur travail et leurs initiatives. Les consignes émises en 2018 par le jury départemental ont été respectées. Outre le fleurissement, le jury note également la propreté, la participation de la population, la présence d'arbres remarquables et la réalisation d'un fleurissement ou décoration de l'ensemble du village toute l'année. Le jury souhaiterait qu'un concours de «maisons fleuries» soit organisé.

13. RÉFECTION DU TOIT DE L'ÉCOLE PRIMAIRE

Les travaux de réfection de la toiture de l'école primaire ont commencé. Cependant, suite à la dégradation de nids d'hirondelles par les ouvriers de l'entreprise chargée du chantier, les travaux ont été suspendus après l'intervention des gardes-champêtres.

Dans un premier temps, des nids artificiels ont été posés. Une dérogation a été sollicitée auprès des services de la DREAL pour la poursuite des travaux.

14. ITINÉRAIRE CYCLABLE WALDIGHOFFEN – ILLTAL

Travaux terminés ; les panneaux doivent être mis en place.

15. TRAVAUX RUE DE L'ARTISANAT (ENEDIS)

Le câble électrique et le tuyau de gaz naturel longeant la rue de l'Artisanat ont été remplacés et déplacés.

16. DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS AU MAIRE :

* RENONCIATION AU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN ;

* MARCHÉS PUBLICS :

- Fourniture et pose de film solaire sur les vitres de la salle polyvalente : ASSUR'POSE de Froeningue (1 000,00 € HT, soit 1 200,00 € TTC).
- Fourniture de 23 demi-vasques pour le fleurissement, avec les fixations pour lampadaire : SUNDGAU FLEURS d'Illtal (4 265,29 € HT, soit 5 118,35 € TTC).
- Fourniture de tissu d'habillage de la scène : OMC de Mundolsheim (294,78 €, soit 353,74 € TTC).
- Travaux de reprise de pavés et travaux de bordures : COLAS de Pfastatt (40 277,47 € soit 48 332,96 € TTC).
- Tableau de scores, BODET Sport de Tremontines (5 980,00 € HT, soit 7 176,00 € TTC).

17. DIVERS

- Catastrophes naturelles : la Commune de Waldighoffen a été classée au titre des catastrophes naturelles liées à la sécheresse de 2018.

- Projet immobilier rue de l'Artisanat - rue d'Oberdorf : M. Paul Wermuth a un projet de construction et de vente dans la rue de l'Artisanat. Il souhaite que la Commune puisse acquérir une bande de terrain de 2 mètres de large sur environ 15 mètres de long, pour créer un cheminement piéton. M. Paul Wermuth est d'accord pour céder ce terrain à titre gracieux.

M. Patrick Riegert propose que cette acquisition soit réalisée afin de réutiliser la passerelle piétonnière qui avait été démontée lors de la création du pont de la rue de l'III.

- Travaux parking place Jeanne d'Arc : Les travaux sont décomposés en 2 lots. Lot 1 : terrassement, voirie, espaces verts et mobilier. Lot 2 : éclairage et réseaux secs.

- Projet bus Altkirch - Saint-Louis : Le projet initialement porté par la Communauté de Communes Sundgau a été repris à la Communauté d'Agglomération de Saint-Louis. La société Métro-Cars va faire un test de transport en novembre sur deux lignes : Altkirch - Saint-Louis et Waldighoffen - Saint-Louis, avec un cadencement toutes les demies-heures à partir de 5h00 du matin, retour à 4h00.

- Panneaux : M. Etienne Mary informe le Conseil qu'il souhaite mettre en place un totem indiquant les entreprises présentes dans la rue de la Gare. Deux projets seront présentés.

M. Patrick Riegert rappelle qu'une réflexion avait été engagée pour qu'une unité soit présente dans la Commune. Il souhaite que l'Association des Commerçants ACAW ait une réflexion pour tout le village.

Mme Anne Wunenburger trouve que les commerces ayant pignon sur rue n'ont pas besoin de panneau indicateur.

M. Patrick Munch souligne le problème des commerces ayant plusieurs accès.

Les panneaux ne doivent pas être placés au centre-village pour ne pas gêner l'esthétique du centre-ville.

NOTE : Le compte-rendu du conseil municipal du 4 novembre 2019 n'a pas été approuvé avant le montage et l'édition de ce bulletin. Ce compte-rendu est toutefois disponible en Mairie, sur demande.



La Communauté de Communes Sundgau

est compétente en matière d'eau potable et d'assainissement.

Ainsi, elle est votre unique interlocuteur pour toutes questions s'y rapportant.

Tél. 03 89 08 47 57

Mail. canalisations@cc-sundgau.fr

Facebook. [@ccsundgau](https://www.facebook.com/ccsundgau)

Le pôle eau potable et assainissement est joignable pour toutes questions administratives au 03 89 08 47 57

Quelques rappels

- en cas de souci constaté sur le réseau ou sur votre branchement d'eau potable (partie publique), merci de contacter le numéro d'astreinte. Il suffit d'y laisser vos coordonnées (n° de téléphone, commune et rue concernées) et la raison de votre appel. L'agent en charge vous contactera.

Pour votre secteur : 03 89 25 83 21

- pour votre départ (ou arrivée), les formulaires de déclaration pour la fermeture ou l'ouverture du service sont disponibles à la mairie ou à la communauté de communes Sundgau.

L'AGENDA

Samedi
18
janvier 2020



Marche populaire et Wald'run

Dimanche
15
& Dimanche
22
mars 2020



Élections municipales

Vendredi
07
& Lundi
10
février 2020




Expo habitat

Dimanche
10
mai 2020



Course VTT JuraSace

Samedi
21
& Dimanche
22
mars 2020



Salon Vignes et terroir

Courant
MAI
Date non fixée



Journée de la citoyenneté

LE COIN DES ENFANTS

Trouve les 7 différences entre ces deux images du Père-Noël



Le Festival Momix 2020 en balade à Waldighoffen

SPECTACLE : Papic - Compagnie Drolatic Industry

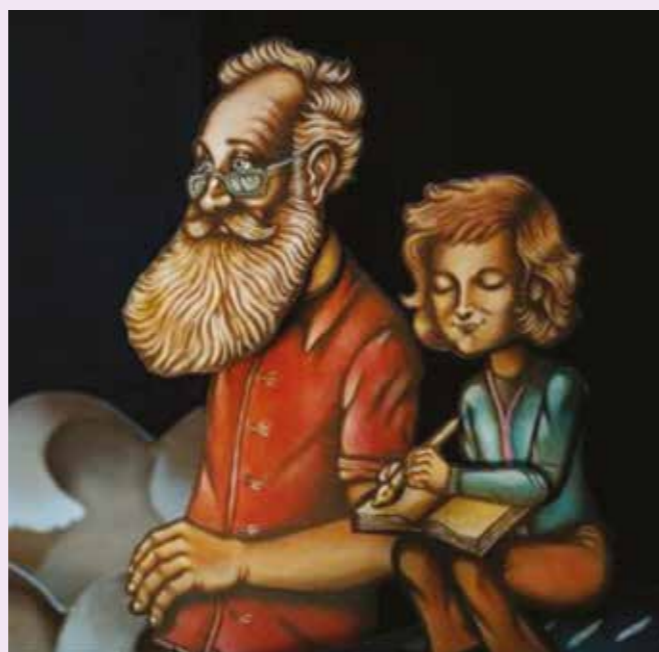
Tiré du livre «Les trésors de Papic»

d'Emilie Soleil et Christian Voltz (Bayard Editions)

Mardi 28 janvier à 10h30 et 14h00 (séances scolaires)

La dernière création de la compagnie Drolatic Industry nous propose une histoire qui parle avec tendresse du temps qui passe et du lien entre les générations. Papic pose la question de la place d'un enfant dans sa famille, ou comment il peut, en grandissant et restant curieux du passé, se sentir riche d'héritier et de ses ancêtres.

Sacha admire Papic, son grand-père à la longue barbe piquante. Dans cette barbe, Sacha pioche des objets cachés. Ceux-ci représentent autant d'histoires et de souvenirs qui, par le récit du grand-père, reprennent vie. L'enfant grandit, questionne, et le grand-père qui vieillit l'invite dans son passé et retrace l'origine de leur famille.



Genre : Marionnettes

Public : à partir de 3 ans

Durée du spectacle : 35 minutes

Conférence



**Après les fêtes, des astuces « détox »
pour retrouver l'équilibre alimentaire**

par Audrey Koelbert, diététicienne-nutritionniste

**Mercredi 22 janvier à 19h30
Salle Culturelle, rue des Ecoles**

La période de fin d'année est propice aux repas partagés en famille, parfois (souvent!) ils sont lourds mais aussi conviviaux. Après cette période, retrouver l'équilibre alimentaire est parfois compliqué. Pourtant, il est important d'aider le corps à faire son travail de détoxification pour retrouver l'équilibre alimentaire sans tarder. Audrey Koelbert vous donne ses astuces pour retrouver l'équilibre alimentaire après les fêtes !

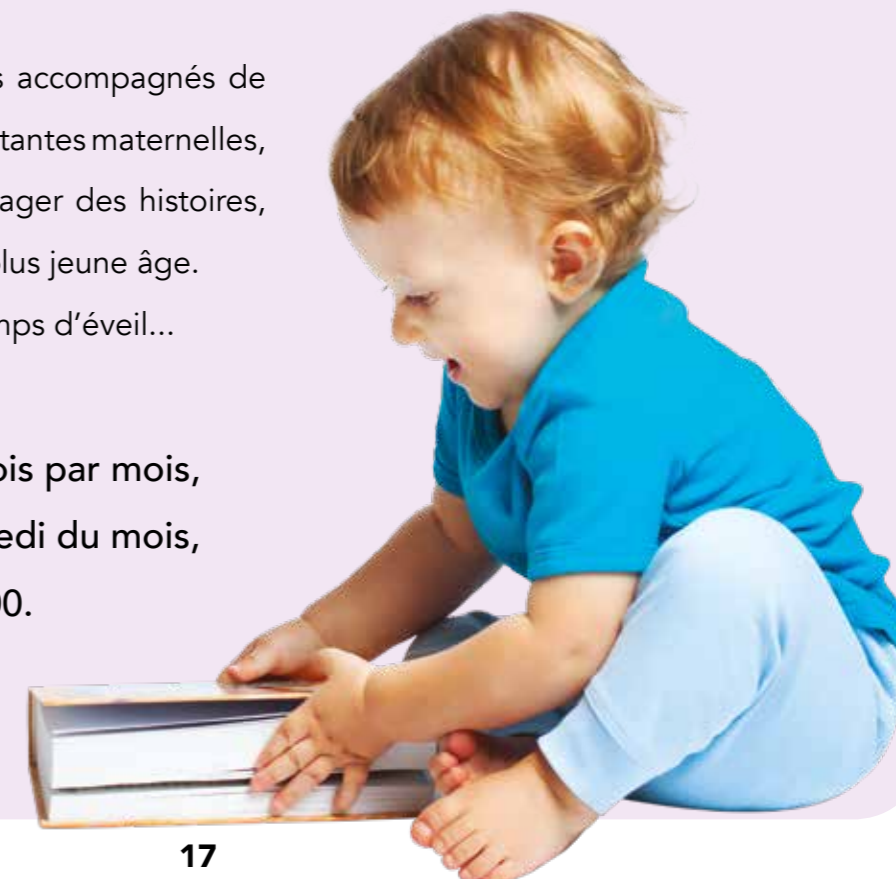
Et la première astuce que vous pouvez appliquer dès maintenant, avant les fêtes, est très facile à mettre en œuvre : écoutez votre ventre, il vous guide !

Réservation auprès de la Médiathèque Nathan Katz au 03.89.68.94.40.

Séances bébés lecteurs : Le rendez-vous des tout-petits

Destinées aux enfants de 0 à 4 ans accompagnés de leurs parents, grands-parents ou assistantes maternelles, ces séances sont l'occasion de partager des histoires, comptines et jeux de doigts dès le plus jeune âge. N'hésitez pas à venir partager ce temps d'éveil...

**Les séances ont lieu une fois par mois,
le 3ème ou le 4ème mercredi du mois,
de 10h30 à 11h00.**



LES ÉVÉNEMENTS AU FIL DES JOURS

La 20^e édition du marché aux puces

20 ans, deux décennies déjà que le club de basket de notre village organise cette rencontre annuelle bien ancrée dans l'agenda des manifestations du village. Les quelques 160 stands proposaient de bons produits en cette veille de rentrée scolaire et sous un soleil radieux. Les chineurs ont donc pu réaliser d'excellentes affaires tout en se restaurant sur place avec les traditionnelles grillades, sandwiches et pâtisseries maison. D'ores et déjà rendez-vous est pris pour l'été 2020.



Portes ouvertes au centre d'incendie et de secours de Waldighoffen

Les soldats du feu du CIS de WALDIGHOFFEN ont présenté leur centre et leurs actions ce dimanche 8 septembre.

Le ciel nuageux et la fraîcheur de l'air n'ont pas refroidi l'ardeur des invités qui, à 10 h 00, ont mis à l'honneur les sapeurs-pompiers.

Mises en place par le lieutenant Guy WUNENBURGER, après l'installation du drapeau, les troupes aux ordres du capitaine Philippe KLOCKER ont été revues par le Commandant Roland PETER, adjoint au chef du Groupement Sud, et les officiels.

La cérémonie, réglée au cordeau, a évolué au son énergique de la Marseillaise interprétée par l'Harmonie Concordia dirigée par Mario WEIGEL et du ban brillamment ouvert et fermé par la trompette de cavalerie de Fabien WEIGEL.

Plusieurs sapeurs-pompiers méritants ont été mis à l'honneur : médailles et grades supérieurs leur ont été attribués.

Ainsi ont été récompensés par la Médaille de Bronze pour 10 années de service : Laurent CHRETIEN, Marc GLATTACKER, Dany GRISE, Jean-Martin HENLIN, Sarah HEYER-WITTLIN, Christophe LECOMTE, Sylvain TLILI, Jean Bernard WAGNER, Sébastien WITTLIN, Aurélie BRUETSCH, Julien-Jean VETTER et Marie HASCHER.

Ont été décorés par la Médaille d'Argent pour 20 années de service : Bruno LE CLAIR et Olivier BAUMLIN.

La Médaille d'Or pour 30 années de service a gratifié : Guy WUNENBURGER et Patrick MICHEL.

Trois sapeurs-pompiers ont été décorés de la Médaille Grand Or pour 40 années de service : Antoine SCHLEGEL, Gérard VETTER et Etienne VETTER.



Par ailleurs, ont été nommés au grade supérieur :

Caporal : Simon MORGEN

Sergent : Kevin BURGER, Sylvain TLILI et Aurélie BRUETSCH

Sergent-Chef : Olivier BAUMLIN et Sarah HEYER-WITTLIN

Adjudant : Pascal MURA, Christophe LECOMTE, Jean-Martin HENLIN et Dany GRISE

Adjudant-Chef : Franck MEYER

Enfin, ont été promus à l'honorariat au grade supérieur : Antoine SCHLEGEL, Capitaine Honoraire, Etienne VETTER, Capitaine Honoraire et Bruno LE CLAIR, Adjudant Honoraire.



Invités et soldats du feu ont partagé le verre de l'amitié après les discours d'usage.

Le Maire de WALDIGHOFFEN, Jean-Claude SCHIELIN a mis en avant l'action précieuse des pompiers du CIS au service de la population.

De son côté, le Commandant Roland PETER a rendu attentif l'auditoire à l'importance du maillage territorial des services d'urgence, garant de l'efficacité du travail des pompiers.

Les gourmands se sont ensuite régalés de saucisses grillées, hamburgers savoureux et frites.

La présentation des véhicules et du matériel d'intervention, manœuvres et démonstrations, animations ludiques et de prévention domestique, ont attiré un large public durant l'après-midi, avant que la journée ne s'achève autour de croustillantes tartes flambées !



Exposition avicole des 26 & 27 octobre : 45 ans et toutes ses dents !



Créée en 1974, l'Association des Aviculteurs de Waldighoffen a rassemblé pour sa 45ème exposition d'animaux de basse-cour, près de 400 poules, lapins, canards et pigeons.

Sa réussite et sa longévité reviennent autant à la personnalité de ses trois présidents successifs, Charles BRUNNER, Morand BOHRER et, depuis 2007, Eugène STOECKLIN, qu'au dynamisme de ses membres.

Inaugurée par les officiels dont, Gérard KIELWASSER, Président de l'Union départementale qui regroupe 45 associations d'aviculteurs, Bernard ULL, Président du groupement des Trois Frontières et des élus locaux, parmi lesquels notre Maire bien-aimé, Jean-Claude SCHIELIN, l'édition 2019 a suscité l'adhésion des visiteurs, venus nombreux. Plumages et ramages, poils et pelages séduisaient le public par leurs couleurs chatoyantes et leur structure souvent surprenante. Ils étaient scrutés par l'œil impitoyable et expert du jury.

Volailles, lapins et pigeons étaient rassemblés au sein du « concours à cinq sujets ».

Volailles, palmipèdes d'ornement (mandarins, faisans, canards ou oies), lapins et pigeons remarquables ont été distingués par des « Grands prix d'honneur classés ».

L'Association a participé le week-end des 9 et 10 novembre 2019 au Salon International de la Nature et de l'Aviculture de Mulhouse.



Cross ELA : Une course solidaire

Ni podium, ni trophée, juste le challenge d'accomplir un maximum de tours du stade de foot de Waldighoffen en faveur de l'Association « ELA », telle était la devise en ce 18 octobre, veille des vacances de la Toussaint. En effet, les écoliers ont prêté symboliquement leurs jambes à leurs camarades malades qui ne peuvent s'en servir. Les leucodystrophies sont des maladies génétiques orphelines induisant la destruction du système nerveux central et conduisant ainsi à la paralysie progressive des muscles.

« ELA » Association européenne contre les leucodystrophies finance, informe et sensibilise l'opinion publique sur cette terrible maladie. Ainsi, la semaine précédant l'événement sportif les enfants de l'école primaire ont participé à « la dictée d'ELA » qui, au-delà d'un concours d'orthographe, représentait un moment d'échanges sur la solidarité, le respect et le handicap.

En ce vendredi après-midi, nos petits sportifs accompagnés de leurs instituteurs et de plusieurs parents ont donc récolté 10 cts par tour de stade, permettant de faire un don à l'association « ELA ».

**Bravo à tous les écoliers
pour leur participation à cette noble cause!**



La solidarité aussi grâce à la tournée d'Halloween

Une nouvelle fois les écoliers ont fait preuve de solidarité en récoltant 440 kg de denrées alimentaires non périssables au profit des plus démunis. Le défilé de nos petites frimousses déguisées a eu lieu un samedi après-midi d'octobre sous un soleil lumineux et sous l'œil bienveillant des parents de l'association « Les nivéoles, C mon école ». Un moment convivial autour de tartes flambées a clos cette après-midi récréative et solidaire.

**L'association remercie chaleureusement les
habitants de Waldighoffen
pour leur générosité.**



Une nouvelle enseigne de produits Bio et locaux

Depuis le 1^{er} octobre de cette année, une nouvelle enseigne de produits bio et locaux, « Dame Nature », a ouvert ses portes rue de la République. Déjà patrons et gérants du magasin Bio à Hirtzbach, Emmanuelle et Guy Herzog ont engagé une employée à plein temps, Nathalie Hillmeyer, visage connu de notre village, pour avoir exercé plusieurs années au restaurant « Le Figaro » en face de l'église. Les rayons du magasin sont approvisionnés en produits frais tels que, fruits et légumes, d'une gamme de laitages, mais aussi d'aliments tels que riz, céréales, amandes ou légumes secs disponibles en vrac. Une vaste gamme de produits cosmétiques et de nettoyage, ainsi que des produits dispensables en bocaux de verre consignés, complètent l'offre bio et naturelle de cette nouvelle enseigne. La municipalité invitée au verre de l'amitié, courant novembre, a souhaité :

longue vie à Dame Nature !



Le traditionnel concert d'automne de la Concordia

Pour ce concert d'automne 2019, outre sa nouvelle présidente, Daniela Fünfschilling, la Concordia a présenté un programme musicalement varié sous la direction de Mario Weigel.

L'ouverture jouée en polka avec la célèbre mélodie de « Rosamunde » mettant en valeur le pupitre des clarinettes a précédé deux morceaux plus classiques « The Symphonic Gershwin » et « Granada », rehaussé par la voix ténor de son tubiste, Valère.

Sans déroger à ses habitudes, la Concordia a interprété plusieurs morceaux dans lesquels des solistes de qualité ont été mis en avant. Notamment les trompettistes, Bernard, Vincent et Fabien dans « Bugler's Holiday », Emmanuel au trombone dans « Bayrische Polka », Amandine au saxophone dans un très bel arrangement de « Georgia on my mind » et Guillaume dans un medley dédié à Frank Sinatra.

Le concert s'est terminé par un hommage aux Beatles dont les deux morceaux mélodieux et rythmés « Something » et « Can't Buy me Love » ont charmé le public venu en nombre.

Public que la Concordia espère retrouver à plusieurs reprises au cours de l'année 2020 pour fêter son 125ème anniversaire. Elle proposera :

- le 25 janvier un dessin animé muet mis en musique par Virginie et Thierry Kauffmann,
- un apéritif-concert au printemps prochain,
- un déjeuner-concert au mois de septembre
- son traditionnel concert d'automne en novembre.

Venez nombreux profiter de ces événements musicaux bien diversifiés et accessibles dès le plus jeune âge.



Coup de projecteur sur l'association Part'Age SEP-WAL œuvrant pour le bien-être des résidents de l'EHPAD



Une association pour les résidents de l'Ehpad, l'association Part'Age SEP-WAL a été créée en 2013, juste un an après l'ouverture de l'Ehpad. Sa vocation consiste à financer, tout au long de l'année, des animations et activités en complément de celles initiées par l'Ehpad sur les 2 sites: Seppois-le Bas et Waldighoffen.

L'Association SEP-WAL, présidée par Caroline Gutzwiller, est chère aux 11 membres du comité, dont chacun a, ou avait, un parent à l'Ehpad. Le but de l'Association est d'offrir aux résidents une fin de vie aussi digne et agréable que possible.



Les résidents sont, soit un parent, soit des personnes d'horizons divers, côtoyées dans la vie de tous les jours, des parents de camarades de classe ou de collègues de travail, des voisins, des personnes qui font partie de leur vie.

Actuellement, 10 habitant(e)s de Waldighoffen sont répartis sur les résidences de Waldighoffen et Seppois le Bas.

Parmi les engagements de l'Association, citons quelques exemples :

- la musicothérapie (de la musique qui s'inscrit dans une démarche thérapeutique, par le biais du rythme, de la mélodie et de l'harmonie) A une cadence bimensuelle sur chaque site, un musicien spécifiquement formé pour cette discipline, débute à 11h30, un horaire judicieusement choisi et apprécié par les résidents qui déjeunent dans une atmosphère adoucie et sereine.
- les activités physiques hebdomadaires adaptées sous la responsabilité d'une éducatrice formée au sein de l'Association " Tous au Sport" de Waldighoffen.
- les interventions de musiciens lors des anniversaires, des fêtes de Noël,
- la participation à l'achat des cadeaux de Noël pour les 140 résidents
- le fleurissement et la décoration extérieurs au gré des saisons
- l'organisation conjointe des fêtes de famille avec l'Ehpad

Pour financer ce riche programme de soutien, l'Association fait appel aux familles (par le biais d'une adhésion) ou aux subventions communales. Par ailleurs, des formations musicales et chœurs donnent bénévolement des concerts au profit de l'Association, qui bénéficie également de dons spontanés de divers organismes.

L'association Part'Age SEP-WAL est très engagée dans la confection de décorations de printemps et de Pâques et en particulier de décorations de Noël. Ces dernières sont proposées à la vente aux marchés de Noël de Waldighoffen et de Seppois le Bas ainsi que dans les Centres Leclerc d'Altkirch, Hirsingue et Saint-Louis. L'Association participe également au marché aux puces de Waldighoffen et organise un thé dansant à l'Ehpad de Waldighoffen.

Toute cette panoplie d'actions démontre le dynamisme de l'Association, qui n'est pas à court d'idées pour de futures actions afin de satisfaire son objectif ; les résidents le rendent si bien.



Le marché de Noël

Le 23 et 24 novembre, la salle polyvalente a battu au rythme frénétique de la 9^e édition du marché de Noël, organisé conjointement par la médiathèque, le Cercle d'Histoire et la commune.

Les allées fleuraient bon les senteurs de Noël, les échoppes abondaient de créations marquées du sceau de la tradition, de l'authenticité et de l'originalité, autant d'idées cadeaux à glisser sous le sapin. Sans oublier l'incontournable vin chaud et les Bredalas de Noël qui n'ont pas manqué ce rendez-vous féérique.

Diverses animations ont ponctué les deux journées de la manifestation :

- Les chants des enfants de l'école avec leurs enseignants et leur directrice Céline Andelfinger
- Le passage du Saint-Nicolas avec ses friandises
- La mini-ferme installée par la Société Avicole
- Les Contes d'hiver narrés par Anne Hengy
- Un volet musical assuré par les jeunes élèves de l'orchestre « A notre portée » de l'école de musique de Waldighoffen-Ferrette, la musique Concordia et le concert de Sandra Djoudi and Band
- Le volet gastronomique a été copieusement assuré par le menu du Cercle d'Histoire et les cocktails de Noël, gâteaux et crêpes proposés par l'école.

Cette joyeuse effervescence a pris fin dimanche soir et rendez-vous est d'ores et déjà pris pour l'année prochaine !



La fête de Noël des aînés en images



LA MAISON DES ADOLESCENTS

Depuis le 25 septembre dernier, l'antenne sundgauvienne de la Maison des Adolescents - MDA du Haut-Rhin a ouvert ses portes chaque mercredi au sein de l'ancien tribunal d'instance, 4 place de la République à Altkirch.

Une MDA ... pour qui ?

Les Jeunes de 12 à 25 ans de l'ensemble des 120 villages du Sundgau ainsi que leur famille et proche entourage.

Une MDA... pour quoi ?

Répondre au mal-être adolescent : relations avec les parents, avec les pairs, isolement, difficultés scolaires, addictions avec ou sans produit (écran, téléphone), sexualité...

Soutenir les parents

Concrètement

Ouvert tous les mercredis de 9h à 12h et de 14h à 18h

Ancien tribunal d'instance 4 place de la République à Altkirch

Accueil sur RDV – un numéro de téléphone unique pour prendre RDV : 03 89 32 01 15

Vous serez accueillis sur place par une équipe de professionnels composés de psychologues, infirmières, éducateur spécialisé, sage-femme, médecin.



ILONEA SERVICES UNE NOUVELLE ENSEIGNE

Le réseau Hubliss, spécialiste de l'entretien de la maison nouvelle génération, compte un nouvel adhérent à Waldighoffen.

Il s'agit de la société SASU Ilonea, gérée par Dany Grise, qui sera implantée dans le local en cours de rénovation de l'ancienne auto-école Rouot dès janvier prochain, mais M. Grise offre ses services depuis septembre dernier.

Fort de 20 ans d'expertise en ménage, repassage et nettoyage de vitres, Hubliss propose un modèle économique unique pour un service plus équitable, alliant rentabilité et innovation sociale, déduction d'impôts de 50% à la clé.



Avis aux ménagères désireuses d'alléger leur agenda !

LES TRAVAUX

Revêtement et aménagement de la rue du Maréchal Joffre

Courant juillet la couche de roulement a été refaite depuis le rond-point de la place Jeanne d'Arc jusqu'à Steinsoultz. Le coût des travaux de pose du nouveau revêtement a été entièrement pris en charge par le Département.

La mise à niveau des bouches à clefs a été payée par la Communauté de Communes Sundgau.

Quant à la municipalité, elle a supporté financièrement l'enlèvement des pavés ainsi que la mise à niveau des trottoirs pour un coût d'environ 35 000 €.



Travaux de marquage pour renforcer la sécurité

Après la réalisation des travaux d'enrobé, le marquage au sol a été entièrement repris sur cette portion de voirie.

- Le marquage de l'axe central est passé d'un trait discontinu à un trait continu afin d'éviter les dépassements en agglomération.
- A la sortie du village avant le rond-point de Steinsoultz la voie a été rétrécie par des zones zébrées.
- Des radars pédagogiques seront installés dans le village afin de ralentir la vitesse des automobilistes.

L'ensemble des coûts a été réglé par la Commune, le département ne prenant plus en charge un nouveau traçage après réfection.

Toiture de l'école

Suite au pourrissement des lattes à toit, la toiture de l'école a été refaite. Un nouveau lattage, un écran sous toiture ainsi qu'une isolation en panneau de polyuréthane ont été posés, permettant ainsi une économie de chauffage non-négligeable.



Avant



Après

Travaux de la place Jeanne d'Arc

La réfection de la place répond à plusieurs objectifs :

- Créer des places de parking supplémentaires en supprimant des arbres malades et les massifs les entourant
- Remplacer l'éclairage au coût élevé : la consommation électrique passe ainsi de 2500W à 495W pour l'ensemble du site.
- Retrouver notre statue de Jeanne d'Arc au centre du village.



Travaux dans la salle associative, réfection des piliers de soutien



Les piliers de soutien de la salle du forum ont été revêtus d'une peinture à base de résine, afin d'en renforcer le revêtement.

Enfouissement des câbles électriques et des conduites de gaz rue de l'Artisanat

M. Mikaël Largot, représentant la société propriétaire de la zone du Super U, a autorisé l'enfouissement de l'ensemble des câbles et conduites restés apparents depuis plus de 7 ans et passant sur terrain privé.



Rénovation de notre Tour Eiffel

Une touche de couleur brun-ocre satinée ainsi qu'un éclairage à Leds mettant en valeur notre Tour Eiffel, la rendent ainsi esthétiquement proche de son modèle parisien.

Nous rappelons que son fleurissement durant les mois d'été a été abandonné pour des questions de coût. En effet, l'ensemble des plants nécessaires pour la recouvrir coûtait plus de 1500.-€, en comptant la main d'oeuvre de leur mise place, assurée par nos employés communaux. De plus, ces plantes très gourmandes en eau, nécessitaient un arrosage quotidien. En période caniculaire il était difficile de maintenir la floraison.

Les changements climatiques nous poussent à revoir régulièrement notre stratégie de fleurissement que nous souhaitons inscrire dans une démarche environnementale plus écologique, à savoir, favoriser les plantes vivaces plutôt qu'annuelles. Aussi, fleurir des massifs dans les mois d'automne, sachant que les plants fanent rapidement, n'est pas souhaitable.



INAUGURATION DE LA PLACE JEANNE D'ARC RÉNOVÉE

Vendredi 22 novembre 2019

Lieu de rencontres et de commerce, cœur de notre village, la place centrale méritait une modernisation afin d'offrir un nouvel écrin à ces échanges, mais aussi à la statue de Jeanne d'Arc qui lui a donné son nom en 1988.

Les travaux d'aménagement de la place ont débuté le 8 septembre 2019.

Ils ont eu pour but de l'embellir, d'optimiser le stationnement, d'installer un éclairage plus économe répondant aux normes en vigueur et d'accueillir la statue de la native de Domrémy dans un cadre paysager de conception contemporaine.

Un cheminement en leds facilite désormais l'accès à la mairie et la poste aux personnes à mobilité réduite. Un garage à vélos sera installé à côté de l'abribus. Les commerçants du marché hebdomadaire auront à disposition des bornes électriques sécurisées. L'implantation d'une borne électrique pour recharger les batteries de véhicules électriques est prévue dans le projet.

La Pucelle d'Orléans, symbole héroïque et fougueux de la combativité, avait été statufiée en mémoire des victimes de la guerre 1914/1918. Disparue lors du deuxième conflit mondial, elle a constitué l'emblème de la résistance face à l'ennemi. Son éclipse récente a été l'occasion d'une remise en beauté sous les mains expertes de Mylène MARY.

Mise en valeur sur un socle en granit de Romanèche sculpté par Hubert GARDERE, elle a dévoilé ses galbes le 22 novembre lors d'une cérémonie réunissant des élus locaux, la Sous-Préfète d'ALTKIRCH, d'éminents militaires, le corps des sapeurs-pompier, les anciens combattants, les familles des cinq jeunes hommes qui, en 1941, l'avaient soustraite à l'occupant et un public venu en nombre.



L'Harmonie Concordia a réchauffé de ses cuivres et bois une soirée fraîche où l'on s'emmitouflait de manteaux, écharpes et gants.

La place et le monument ont été bénis par le père Sébastien.

Des élèves de CM2 de l'école ont récité un beau poème de Boris VIAN, avant que des médailles ne soient remises à deux méritants.

M. le Maire a engagé son discours, suivi par la pétillante Sous-Préfète, puis invités et citoyens se sont retrouvés au Forum des Associations pour partager le vin d'honneur.

Coût des travaux d'aménagement de la place

- Lot 1 : terrassement, voirie, espaces verts et mobilier (ID Verde) :	111 216 € HT
- Lot 2 : éclairage et réseaux secs (Electricité Dietschy) :	40 702 € HT
- Maîtrise d'œuvre :	8 355 € HT
- Socle de la statue (Hubert Gardère) :	3 940 € HT
- Artiste :	500 € TTC
Total des dépenses :	197 557 € TTC

Aides et subventions

- Subvention régionale :	14 590 €
- Subvention départementale :	2 000 €
- Subvention du Souvenir français de l'arrondissement d'Altkirch :	500 €
- PETR :	900 €
Total :	17 990€



L'HISTOIRE DE NOTRE STATUE PAR LE CERCLE D'HISTOIRE

La disparition de la statue de Jeanne d'Arc

Le 2 mars 1941, le monument aux morts en mémoire des victimes de la guerre de 1914-18 érigé en 1926, fut démolé. Le maître statuaire Conti d'Altkirch fut chargé par les autorités nazies de démonter le monument. Ce dernier était représenté par Jeanne d'Arc, symbole de la victoire cher à la population, il devait impérativement disparaître. Un groupe hostile observait le démontage. Parmi les retraités circulaient des bruits de conspiration. L'étonnant, c'est qu'il n'y avait aucun policier ou responsable allemand présents. Un agent de la centrale électrique a même pu photographier les ouvriers en plein travail (voir photo). À l'aide d'un trépied en bois, deux ouvriers du maître statuaire démontèrent la statue. Descendue de son piédestal, elle fut déposée à l'écart afin d'être transportée le lendemain dans une fonderie. Les socles, piédestal et colonnettes décoratives, ainsi que la suppliante en fonte furent emportés.

Durant la nuit, cinq vaillants habitants profitant de l'absence de mesures de sécurité enlevèrent la statue de 350 kilos et l'immergèrent à un endroit profond du lit de l'Ill. Les exécutants : Lucien Andelfinger, Joseph Grienenberger, Alphonse Hatsch, Victor Rentz et Ernest Walliser. Avec la complicité de leurs épouses Hertha Hatsch et Marthe Walliser, qui effectuaient le guet, ils transportèrent ce chargement sur une lourde remorque, mise à disposition par le marchand de cycles et de fourneaux Joseph Welmelinger.

Les Allemands, médusés par une telle audace, tentèrent l'impossible pour retrouver les auteurs. En ce temps-là, c'était le « Sicherheitsdienst* » de Mulhouse qui enquêtait. Personne n'avait rien vu ni entendu.

D'ailleurs nul n'était au courant, on supposait que la statue avait été enterrée. Des personnes qui avaient des responsabilités au sein de la population furent interrogées sans succès. Finalement, quelqu'un d'assez influent a su persuader les enquêteurs que ce n'était qu'une farce idiote et qu'on allait retrouver tôt ou tard cette statue en fonte sans grande valeur. Les gens n'en parlèrent plus et l'affaire fut classée momentanément.

C'est à ce moment-là que l'ensemble de la population de Waldighoffen comprit qu'il fallait rester uni et solidaire contre l'occupant. L'escamotage de la Jeanne d'Arc en fut la démonstration et ne sera jamais ébruité.



Sortie de la statue de Jeanne d'Arc de L'Ill en 1945.

de gauche à droite : Fillette, Grienenberger Joseph, Rentz Victor, Hatsch Hertha née Hattstatt, Andelfinger Lucien, Walliser Ernest, Hatsch Michel sur la charette

La statue est retrouvée !

Le village a été libéré le 19 novembre 1944. La statue fut ressortie de l'Ill par les protagonistes en 1945.

Elle était bien cachée : dans l'eau de retenue de la « Bruchi », une digue construite à l'endroit où se trouve actuellement le pont après le terrain de football. Cette digue servait à alimenter en eau le moulin d'Oberdorf. Hatsch Alphonse a pris une photo en souvenir de ce moment. Merci à son fils Michel qui l'a prêtée au Cercle d'Histoire pour la numériser.

La statue fut réinstallée à côté de l'église pour la fête de la Libération du 9 septembre 1945.

■ BILAN DE L'OPÉRATION BRIOCHES

La vente de brioches à Waldighoffen au profit de l'APEI de Hirsingue, à nouveau un succès.

Une nouvelle fois cette année l'opération brioches a rencontré un grand succès !

L'édition 2019 a permis de vendre 912 brioches dans la Commune de Waldighoffen pour un montant de **4 987 €**.

Les résidents, les usagers, le personnel et les membres bénévoles du Conseil d'Administration remercient chaleureusement les vendeurs bénévoles et les habitants de Waldighoffen pour leur générosité.

Les bénéfices permettront de financer la construction du nouvel immeuble inclusif Fonds de Dotation APEI Sud Alsace (photo ci-contre).



■ DON DU SANG



**Le sang c'est la vie!
Aujourd'hui, décidez de sauver des vies!**

L'association des donneurs de sang de Waldighoffen lance un appel à tous ceux qui sont susceptibles de donner leur sang. Cela est possible dès 18 ans. Voici quelques rappels concernant les modalités des dons de sang, de plasma et de plaquettes.

Les prochaines dates, auxquelles il est possible de donner son sang à Waldighoffen à la salle associative sont :

- Le 15 mai 2020
 - Le 17 juillet 2020
 - Le 18 décembre 2020
- De 16 h 30 à 19 h 30.



DÉCÈS

Le 26 juin 2019	Monsieur Victor SPRINGINSFELD , à l'âge de 98 ans
Le 29 juin 2019	Madame Marie (dite Marie-Antoinette) GISSINGER née MISSLIN , à l'âge de 73 ans
Le 14 août 2019	Madame Irma SCHMITT née MAIER , à l'âge de 83 ans
Le 31 août 2019	Madame Joséphine ZOBEL , à l'âge de 89 ans
Le 09 septembre 2019	Madame Marie HOENNER née SCHMITT , à l'âge de 90 ans
Le 10 septembre 2019	Monsieur André BRAUN , à l'âge de 77 ans
Le 12 septembre 2019	Monsieur GRIMALDI Pierre , à l'âge de 72 ans
Le 25 septembre 2019	Madame Erna BURGER née BRUNNER , à l'âge de 77 ans
Le 30 septembre 2019	Madame Isabelle GODINAT née BRUNNER , à l'âge de 64 ans
Le 07 octobre 2019	Madame France REDERSTORFF née HIGELIN , à l'âge de 89 ans
Le 16 octobre 2019	Madame Francette KUPFERER née CASTEL , à l'âge de 72 ans
Le 29 octobre 2019	Madame Germaine SCHMIDLIN , à l'âge de 90 ans
Le 09 novembre 2019	Monsieur Adrien SPAHR , à l'âge de 65 ans
Le 13 novembre 2019	Monsieur François KAUFFMANN , à l'âge de 83 ans



NAISSANCES

Le 09 août 2019	Abhàs COJEAN, fils de Séverine COJEAN
Le 17 août 2019	Paul BERSINGER, fils de Julien BERSINGER et Mélanie OZIL
Le 29 août 2019	Anna RUFİ, fille de Nicolas RUFİ et Pauline BOULANGER
Le 24 octobre 2019	Théo SCHUR, fils de Fabrice SCHUR et Julie CHRISTEN
Le 24 octobre 2019	Gustave GLATTACKER, fils de Marc GLATTACKER et Laure BURGER

Victor Springinsfeld, doyen de notre village, n'est plus



Victor Springinsfeld, vaillant nonagénaire, est décédé le 26 juin 2019 au CRES, dans l'Hérault.

Né le 7 novembre 1920 à DURMENACH, notre doyen avait 99 ans. Installé à Waldighoffen dès 1958, il s'est toujours impliqué dans la vie associative : il a successivement été membre actif des pompiers, de la chorale, de la Croix Rouge, des Gens Heureux. Malgré son grand âge, il a su garder sa vivacité d'esprit et son autonomie au quotidien, forçant l'admiration générale.

Nous garderons de lui le souvenir d'un homme chaleureux et aimant.

Jeanne Muller, une honorable centenaire



Née à Vieux Ferrette le 7 octobre 1919, Jeanne Muller a fêté son centenaire à l'Ehpad de Seppois-le-Bas,

Une délégation municipale, conduite par M. le Maire, a apporté un témoignage de sympathie de toute la population à la centenaire, entourée pour cette occasion remarquable des siens, de la directrice de l'Ehpad, Martine Wanza et de la présidente des donateurs de sang, Angèle Schur.

Le parcours séculaire de Jeanne a été semé aussi bien de joies que de peines.

Jeanne Frey, apprentie couturière à la Tour du Diable à Mulhouse, rencontre Clément Muller, comptable ; ils unissent leur destinée le 4 mars 1940 à Waldighoffen.

Déportée en Allemagne, une nuit de bombardements en 1943, elle accouche de sa fille Marie-France. Libérée en 1945, elle donne encore naissance à un fils Germain, décédé à l'âge de 43 ans.

Son époux, premier adjoint au maire durant 2 mandats successifs de 1977 à 1983, décède le 8 août 1994. La centenaire a la joie de chérir 4 petits-enfants et 6 arrière-petits-enfants.

Le secret de la formidable longévité de Jeanne Muller ? Gageons que sa philosophie de vie exemplaire n'y est pas étrangère: toujours avenante, fringante et bienveillante, Jeanne a toujours eu de vraies qualités humaines et morales

M. le Maire et ses conseillers lui souhaitent encore de paisibles belles années, entourée et choyée par ses proches.

LES GRANDS ANNIVERSAIRES

Janvier

04/01/1930 Madame **HENLIN** née **WALCH** Hélène, 90 ans
08/01/1941 Monsieur **SIMON** Lothar, 79 ans
10/01/1939 Monsieur **EGGENSPIELER** André, 81 ans
14/01/1933 Madame **WALCH** née **HEMMERLIN** Jacqueline, 87 ans
15/01/1931 Madame **GOERIG** née **LIMACHER** Aline, 89 ans
15/01/1939 Monsieur **COLLE** Marcel, 81 ans
20/01/1929 Madame **KRUPA** née **SAINTVOIRIN** Marianne, 91 ans
20/01/1934 Madame **GESSER** née **KUBLER** Marthe, 86 ans
20/01/1934 Madame **SPARAPAN** née **BERBETT** Marie, 86 ans
25/01/1940 Monsieur **EGGENSPIELER** Guy, 80 ans
28/01/1937 Monsieur **NUSSBAUMER** Jean, 83 ans



Février

03/02/1944 Monsieur **HOFF** Henri, 76 ans
03/02/1941 Madame **WEIGEL** née **ENDERLIN** Hilda, 79 ans
06/02/1943 Monsieur **AMSLER** Edwin, 77 ans
10/02/1944 Monsieur **RIBSTEIN** André, 76 ans
10/02/1943 Madame **SCHMITT** née **GRIENENBERGER** Christiane, 77 ans
10/02/1940 Madame **SCHLICKLIN** née **SCHILL** Eliane, 80 ans
12/02/1937 Monsieur **HABER** Roger, 83 ans
12/02/1945 Monsieur **JERMANN** Hubert, 75 ans
13/02/1935 Monsieur **GOERIG** Gérard, 85 ans
14/02/1941 Madame **SPECKLIN** née **JELSCH** Christiane, 79 ans
14/02/1945 Monsieur **UEBERSCHLAG** Charles, 75 ans
15/02/1936 Madame **SCHWOB** née **BLIND** Irène, 84 ans
15/02/1942 Monsieur **HEINIS** Fernand, 78 ans
21/02/1934 Madame **KARRER** née **WALBOTT** Germaine, 86 ans
25/02/1934 Madame **GROSHEITSCH** née **WIEDER** Hélène, 86 ans
27/02/1942 Monsieur **CLO** Bernard, 78 ans
28/02/1943 Madame **EGGENSPIELER** née **WINNINGER** Madeleine, 77 ans
28/02/1945 Monsieur **OBERDORF** Charles, 75 ans



Mars

07/03/1941 Monsieur **BOEGLIN** Joseph, 79 ans
14/03/1932 Madame **BOURGERY** née **RICHARDSON** Shirley, 88 ans
16/03/1940 Monsieur **KEMPF** Daniel, 80 ans
16/03/1943 Madame **MENDES** née **MENDES** Palmira, 77 ans
19/03/1932 Monsieur **MEYER** Joseph, 88 ans
21/03/1935 Madame **ABY** née **EGLIN** Madeleine, 85 ans
23/03/1945 Monsieur **RONDAGS** Gilles, 75 ans
24/03/1937 Monsieur **SURGAND** Pierre, 83 ans
26/03/1942 Madame **KEMPF** née **GOURBACH** Francine, 78 ans
26/03/1943 Monsieur **NION** Jean-Pierre, 77 ans
26/03/1944 Monsieur **ROCHE** Gilles, 76 ans
28/03/1944 Madame **GAISSER** née **METZGER** Anita, 76 ans
31/03/1935 Madame **BAEUMLIN** née **STOLZ** Véronique, 85 ans



Avril

02/04/1942 Madame **BARON** née **MEYER** Renée, 78 ans
02/04/1945 Monsieur **MULLER** Bernard, 75 ans
05/04/1929 Madame **JELSCH** née **GASSER** Hélène, 91 ans
06/04/1934 Madame **MINERY** née **HUSS** Annette, 86 ans
08/04/1930 Monsieur **MINERY** René, 90 ans
09/04/1933 Madame **ZELLER** née **RITTER** Mariette, 87 ans
11/04/1934 Monsieur **STOECKLIN** Charles, 86 ans
11/04/1936 Monsieur **SCHILL** Henri, 84 ans
11/04/1936 Monsieur **GUGEL** Roger, 84 ans
12/04/1934 Madame **SCRIMA** née **MANGIALETTO** Nicole, 86 ans
19/04/1933 Monsieur **GAISSER** Marcel, 87 ans
28/04/1941 Monsieur **BRAND** Hubert, 79 ans
29/04/1931 Madame **HEBINGER** née **SCHMIDLIN** Marie-Thérèse, 89 ans
30/04/1931 Monsieur **SPARAPAN** Pierre, 89 ans
30/04/1934 Monsieur **SCHMITT** Fernand, 86 ans



Mai

06/05/1940 Madame **EGLIN** née **FLOERCHINGER** Monique, 80 ans
07/05/1928 Madame **GROSHEITSCH** Germaine, 92 ans
09/05/1935 Madame **KOCH** née **STAEMPFLIN** Pierrette, 85 ans
09/05/1943 Madame **ANDEFINGER** née **MOSER** Marie-Louise, 77 ans
20/05/1940 Madame **GROELL** née **HAMMER** Monique, 80 ans
22/05/1930 Monsieur **GESSER** Marcel, 90 ans
23/05/1924 Monsieur **GROELL** Eugène, 96 ans
23/05/1925 Madame **WELMELINGER** née **GRENTZINGER** Irène, 95 ans
23/05/1942 Monsieur **SPRINGINSFELD** Ernest, 78 ans
23/05/1944 Madame **HEMMERLIN** née **LIDY** Marie-Claire, 76 ans
23/05/1944 Madame **GRIENENBERGER** née **PETER** Paulette, 76 ans
26/05/1939 Madame **GAISSER** née **HERRGOTT** Marie-Anne, 81 ans
26/05/1936 Monsieur **RESWEBER** Roland, 84 ans
27/05/1934 Madame **MULLER** née **ZIMMERMANN** Marie-Thérèse, 86 ans
28/05/1945 Madame **CRAMOISY** née **TSCHANN** Renée, 75 ans
31/05/1942 Monsieur **EGLIN** Jean, 78 ans



Juin

01/06/1938 Madame **BURGET** née **BURGER** Marie-Louise, 82 ans
07/06/1935 Madame **DIETSCHY** née **REY** Marie-Jeanne, 85 ans
13/06/1943 Madame **SIMON** née **WALLISER** Monique, 77 ans
17/06/1934 Monsieur **KARRER** Marcel, 86 ans
21/06/1932 Madame **WELMELINGER** née **SCHMITT** Suzanne, 88 ans
24/06/1938 Madame **CLO** née **JAUSSAUD** Nicole, 82 ans
25/06/1937 Madame **GERBER** née **BRUGGER** Agnès, 83 ans

Juillet

03/07/1933 Madame **KIRSCHER** née **GUTKNECHT** Marie, 87 ans
03/07/1936 Madame **JACQUEMOND** née **HAENIG** Marie-Claire, 84 ans
12/07/1927 Monsieur **DIETSCHY** André, 93 ans
12/07/1934 Madame **MUNCK** née **SCHOENIG** Marthe, 86 ans



VISITES À NOS JUBILAIRES

La municipalité a eu l'honneur de rendre visite à plusieurs habitants de Waldighoffen qui ont fêté leur anniversaire



Madame Marthe Munck,
85 ans



Madame Eugénie Fleury,
95 ans



Madame Jeanne Muller,
100 ans



Monsieur André Weigel,
90 ans



Monsieur Marius Erb,
85 ans



Monsieur Robert Boeglen,
85 ans



Monsieur Henri Henlin, 95 ans
Madame Georgette Henlin, 90 ans



Monsieur Antoine Baeumlin,
85 ans



Responsables de la publication : les membres du groupe de communication :
Anne Wunenburger, Jacqueline Friedl, Patrick Munch et Michel Nussbaumer
Conception graphique - mise en page - impression : **ADVisuel**